

INFO'TOUIT- CGT n°28

Septembre 2024



CONTACT : - ugict-cgt@rennesmetropole.fr ou cgt@rennesmetropole.fr

06 31 67 12 67 / 06 31 67 96 04

IMPORTANT PREVOYANCE

RÉSILIATION

Suite à la réunion du 18 Septembre 2024 voici la démarche pour la résiliation...

La Résiliation de la Prévoyance doit se faire avant le 18 Octobre 2024

- procédure pour les agents ayant la prévoyance a la MNT 1 modèle de courrier va être adressé à votre domicile à déposer au Service Paie et Carrière au 11 rue Kléber

- même Procédure pour les agents qui ont 1 contrat de Prévoyance en dehors de la MNT sauf que l'agent doit envoyer son courrier en recommandé à son assureur..

La CGT est à votre disposition pour toute information

**Téléphone :
02.23.62.24.65
Portable : 06.31.67.96.04**

sommaire

Prévoyance	1
Contractuels	2
1er octobre	
FSSSCT	
Dossier RIFSEEP	3
Congés menstruels	4
Interview d'une syndiquée	4-5
Côté pour se syndiquer	6

CONTRACTUELS



La rencontre du 13 septembre avec des techniciens contractuels a mis en lumière plusieurs enjeux. Ces derniers ont pu être développés auprès du service Emploi et Compétence lors d'une rencontre avec notre organisation syndicale. Il en ressort :

Rémunération : Ce n'est qu'à partir de 2022 que les rémunérations des contractuels sont alignées sur celles des agents titulaires du même grade, supprimant ainsi la possibilité de négocier son traitement lors des renouvellements de contrat ou de passage en CDI. Toutefois, des dérogations, opaques et pas suffisamment connues, existent pour l'octroi

du régime indemnitaire pour les contrats courts. Au regard de nombreux exemples présentés par notre organisation syndicale, de nouvelles règles sont en cours d'élaboration.

Précarité des emplois : Les CDD de trois ans, proposés également pour des postes de catégorie B, sont des emplois précaires. Alors, comment devons-nous favoriser le passage de contractuels à Fonctionnaires titulaires sans blocage de rémunération

pendant des périodes plus ou moins longues ? Des simulations avec le service Emploi et Compétences sont recommandées avant de vous engager dans un processus de préparation à concours et de titularisation.

Formation d'intégration : Une réelle formation d'intégration adaptée est nécessaire pour une gestion efficace des agents territoriaux. Des réunions de travail sont prévues pour améliorer ce processus. N'hésitez pas à nous joindre



Rendez-vous Mardi 1er octobre

La CGT appelle à une grande mobilisation pour une "riposte sociale" le 1er octobre. Voici les revendications principales :

- Abrogation de la réforme des retraites
- Augmentation des salaires et des pensions
- Égalité entre femmes et hommes
- Renforcement des services publics
- Développement de l'emploi industriel

Toutes les organisations syndicales sont invitées à se joindre à cette journée de grève et de manifestations.

Pourquoi venir ? Exprimez vos revendications, rencontrez des collègues, et montrez que nous sommes unis pour un avenir meilleur. C'est aussi une pause dans la routine et une chance de se sentir acteur du changement. Rendez-vous à l'Esplanade Charles-de-Gaulle . On se voit là-bas !

MOBILISATION

- 1er octobre
- 11 heures
- Esplanade Charles-de-Gaulle

horaire à vérifier
dans la presse

Vos élus du FSSSCT vous informent

Baromètre bien-être au travail par la Gazette

La Gazette des communes mène une enquête annuelle pour recueillir le ressenti des agents publics sur leurs conditions de travail et leurs aspirations personnelles. Cette initiative vise à mieux comprendre et améliorer le bien-être au travail des agents. Enquête 2024 sur le bien-être au travail : prenez la parole ! (lagazettedescommunes.com)

Refonte du livret d'accueil sécurité

Un groupe de travail, incluant vos élus, a participé à la refonte du livret d'accueil sécurité. La remise de ce livret par la hiérarchie doit être un moment d'échange pour présenter les risques spécifiques au service et les instructions en matière de santé et de sécurité au travail. Cet entretien, réalisé lors de l'embauche, permet de vérifier

la remise des équipements de protection individuelle et la programmation des formations nécessaires. Vos élus recommandent de renouveler ces échanges tout au long de la carrière, à l'image des quarts d'heure sécurité.



DOSSIER RIFSEEP : VERS UNE MISE EN ŒUVRE ÉQUITABLE ET MOTIVANTE ?

Les discussions sur la révision du RIFSEEP pour la période 2025-2027 avancent, avec des calendriers et des montants définis par catégorie et un passage au Comité Social Territorial du 3 octobre prochain. Une augmentation uniforme de 100 € brut sera appliquée à tous, sans distinction de catégorie, afin de ne pas démotiver les cadres A et de ne pas accentuer les tassements des grilles salariales initiées sous le précédent gouvernement.

Mise en œuvre et suivi

Il n'y aura pas de période « blanche » prolongée pour la catégorie A, avec des mises en œuvre échelonnées. La prochaine étape clé sera le lancement d'un groupe de suivi jusqu'en 2027.

Incertitudes et défis financiers

Malgré les incertitudes gouvernementales sur une éventuelle augmentation de la valeur du point, les montants de revalorisation de l'IFSE Socle de 2025 à 2027 devraient rester inchangés. La CGT estime que l'augmentation de la valeur du point d'indice à 6 € est le seul levier pour rendre la fonction publique territoriale attractive, car cela impacte également le calcul des pensions de retraite.

Égalité et disparités

Certains estiment que l'échelonnement de la révision avec des montants de 30 à 35 € brut mensuels reste modeste, bien que cet effort représente un défi financier pour les collectivités en période de flou budgétaire. Ces augmentations égalitaires ne résolvent pas les écarts entre les premiers parcours de toutes les catégories. Notre organisation syndicale avait proposé la suppression des premiers parcours des catégories C et A sans trouver un appui suffisant des autres organisations syndicales.



CONGES MENTRUELS plus de 1000 réponses

La DRH a récemment recueilli plus de 1 100 réponses à un questionnaire portant sur les congés menstruels. Les résultats de cette enquête seront dévoilés lors de la prochaine réunion de la commission égalité-diversité, prévue le 8 octobre. Ces résultats seront accompagnés des conclusions des audits réalisés par l'AFNOR.

Attentes de la CGT

La CGT souhaite que cette réunion aborde non seulement les règles douloureuses et l'endométriose, mais aussi d'autres phénomènes liés aux menstruations. Le syndicat propose d'explorer plusieurs pistes de travail, notamment :

- L'aménagement du

temps de travail

- L'accès aux sanitaires
- La distribution gratuite de protections périodiques
- La création d'espaces de repos aménagés
- Des réflexions sur l'andropause
- La fin des sanitaires genrés
- La mise en place d'ASA spécifiques (sans justificatif médical)

- La formation des encadrants

Des initiatives locales

Plusieurs collectivités, telles que Saint Ouen, Abbeville, Grenoble, Guyancourt, Strasbourg, Lyon et Nantes, montrent une tendance croissante à reconnaître et soutenir les besoins spécifiques

liés aux périodes menstruelles. Ces initiatives locales pourraient servir de modèle pour d'autres collectivités souhaitant améliorer les conditions de travail de leurs agentes et employées.



Interview d'une aide soignante syndiquée

Charlotte, peux-tu te présenter ?

Âgée de 42 ans, je travaille au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Rennes depuis 2001. J'ai commencé par un job d'été en tant qu'agent de restauration dans un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes). Après 2 mois de mission, des vacances m'ont été proposées dans plusieurs EHPAD. En 2005 le concours d'adjoint technique m'a permis de rester plusieurs années dans un même établissement. En 2010 j'ai eu l'opportunité de suivre une formation afin de devenir aide-soignante.



Après 12 ans dans les EHPAD et mon diplôme DEAS* en poche, j'ai intégré le SAD (Service d'Autonomie à Domicile).

Peux-tu nous décrire ta journée de travail ?

J'accompagne les personnes âgées à partir de 60 ans qui sont dans l'incapacité d'effectuer les gestes de la vie quotidienne : soins d'hygiène, c'est à dire aide à la douche et toilette (rasage, brossage de dents ...), aide à l'habillage, aide au lever et à la marche, réfection du lit médicalisé et petit entretien lié aux soins dont la désinfection de l'environnement de la personne...J'ai aussi un rôle très important d'écoute et de conseils auprès du bénéficiaire et de son entourage.

Quelles sont tes principales satisfactions ?

Tout d'abord avoir une utilité dans le quotidien pour des personnes en difficulté physique ou psychique. J'aime ce rapport humain. Chaque matin, je sais que je suis attendue et que je vais apporter une aide bienvenue. Mon travail a un sens. Apporter du réconfort et obtenir des sourires sont pour moi une grande satisfaction de ma journée.

Quelles en sont les contraintes ?

Il y en a plusieurs :
-des horaires atypiques, je travaille essentiellement de coupe, c'est à dire le matin et le soir, avec une longue pause l'après-midi,
-le travail le week-end, un sur trois,

Interview d'une aide soignante syndiquée

-de nombreux allers retours en voiture, -enfin des risques de TMS (troubles musculo squelettiques) inhérents à notre profession accompagnés d'une charge mentale de plus en plus importante.

Dans 5 ou 10 ans te vois-tu toujours sur ce poste ?

Dans 5 ans probablement mais à temps partiel. Dans 10 ans tout dépendra de mon état physique et psychologique mais je pense que je serais déjà dans la réflexion d'un autre projet professionnel. J'ai aussi envie de m'investir sur le plan syndical qui est aussi un travail d'aide et de soutien.

Que t'apporte ton syndicat UFICT ?

J'ai adhéré à la CGT cette année 2024, motivée par la nouvelle nomination de notre nouvelle secrétaire Générale Sophie Binet. J'ajouterais que la CGT est une organisation dotée d'une histoire. Elle a permis des avancées importantes dans le monde du travail. Il se trouve qu'à Rennes, il y a 2 syndicats CGT : un syndicat ouvrier-employé et un syndicat UFICT de cadres. Étant catégorie B aujourd'hui, j'ai adhéré au syndicat UFICT. Ce qui me permet de côtoyer d'autres camarades du

secteur médico-social : infirmiers, psychologues, ergothérapeutes, responsables d'EHPAD... Je prends aussi conscience des problématiques des encadrants, principalement des remplacements des soignants, des métiers en tension. Étant déléguée syndicale au syndicat UFICT, l'UGICT-CGT35, j'ai l'occasion de participer à différentes commissions, formations, voire des propositions de participation aux congrès... Mon syndicat m'apporte aussi la possibilité de rencontrer nos collègues de la collectivité afin

d'échanger sur les conditions de travail, ce qui est très enrichissant. Et ensemble nos deux entités CGT améliorent leur efficacité dans la résolution des problèmes des agents auprès de l'administration.

*DEAS : Diplôme d'État d'Aide-Soignant



CNAS QUAND LA TECHNOLOGIE NOUS JOUE DES TOURS !

Ah, le site internet du CNAS, ce labyrinthe numérique qui a fait perdre patience à plus d'un collègue !

Entre les bugs informatiques lors du téléchargement de documents PDF, la jungle des offres et les frais de port pour recevoir un simple billet, il y a de quoi s'arracher les cheveux. Nous attendons avec impatience un calendrier de rencontres pour obtenir des éléments financiers précis sur le coût réel de l'adhésion au CNAS pour nos collectivités. Nous espérons aussi des éclaircissements sur la création de nouvelles prestations dont le repas des retraités, l'arbre de Noël, et l'aide aux vacances pour les

agents les plus précaires. Sans oublier, bien sûr, le niveau des aides versées par le CNAS.

Comme annoncé par Mme ROUSSET lors d'un Comité Social Territorial, nous espérons, courant octobre, avoir des informations sur l'utilisation de cette aide aux vacances, car nous sommes convaincus que son mode de calcul est aussi déconnecté de la réalité que le site internet du CNAS l'est de l'ergonomie.

En attendant, courage à tous ceux qui osent encore s'aventurer sur le site du CNAS !



**COUT POUR SE
SYNDIQUER**



**+ NOMBREUX
+ FORTS
ENSEMBLE**

66%

Catégorie	Filière	Rémunération annuelle moyenne*	Adhésion (0,70 %)	Prélèvement trimestriel	Crédit d'impôts	Coût résiduel annuel
A	Administrative	48 613	340,29	85,07	224,59	115,70
	Technique	52 237	365,66	91,41	241,33	124,32
	Culturelle	44 256	309,79	77,45	204,46	105,33
	Médico-sociale	40 204	281,43	70,36	185,74	95,68
	Police	53 788	376,52	94,13	248,50	128,02
B	Administrative	33 369	233,58	58,40	154,16	79,42
	Technique	35 063	245,44	61,36	161,99	83,45
	Culturelle	33 562	234,93	58,73	155,06	79,88
	Sportive	31 298	219,09	54,77	144,60	74,49
	Médico-sociale	33 383	233,68	58,42	154,23	79,45
	Police	43 984	307,89	76,97	203,21	104,68
Animation	31 019	217,13	54,28	143,31	73,83	
C	Administrative	27 849	194,94	48,74	128,66	66,28
	Technique	28 885	202,20	50,55	133,45	68,75
	Culturelle	27 715	194,01	48,50	128,04	65,96
	Médico-sociale	29 708	207,96	51,99	137,25	70,71
	Police	34 560	241,92	60,48	159,67	82,25
	Animation	25 838	180,87	45,22	119,37	61,49

Source : Rémunération moyenne des agents titulaires issue du RSU (Rapport Social Unique) de 2022 pour Ville de Rennes, CCAS et Rennes Métropole